

V

VENDREDI. La Chambre s'ajourne ordinairement jusqu'au lundi, 9.

VOIX PRÉPONDÉRANTE. Ou 2ème voix du Président d'un comité, en cas d'égalité, 61.

VOTATION EN CHAMBRE. 26. Les noms sont inscrits, si deux Membres le demandent, 27.

